PRESSE



N°2022/311

Nouméa, le 25 novembre 2022

30^E ANNIVERSAIRE DU CCAS MERCREDI 30 NOVEMBRE DE 13H30 À 17H30

La ville de Nouméa célèbre les 30 ans du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) le mercredi 30 novembre de 13h30 à 17h30 en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville. Cet après-midi festif rassemblera les anciens et actuels membres du conseil d'administration, les anciens agents et directrices, les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les bénéficiaires du CCAS.

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

- À 13h30 : arrivée des invités
- À 13h45 : discours de Madame le Maire, présidente et de Chantal Bouyé, vice-présidente
- De 14h à 15h : spectacle : « Wanamat show » de Maité Siwene
- À 15h : gâteau d'anniversaire
- De 15h30 à 17h30 : animation en musique :
 - visite de l'exposition sur les missions du CCAS
 - tirage au sort avec de nombreux lots à gagner
 - jeux géants
 - karaoké/flash mob

EXPOSITION MISSIONS DU CCAS

Cette exposition se déroule en salle d'honneur de l'hôtel de ville. Sept panneaux invitent à découvrir, en sept thématiques, l'histoire du CCAS et les missions de l'établissement :

- L'histoire du CCAS
- Force-vive : présentation du conseil d'administration et de l'équipe pluridisciplinaire du CCAS
- Seniors et aidants familiaux
- Le handicap
- Famille et jeunesse
- Les jardins familiaux
- L'accompagnement social

SPECTACLE

Le « Wanamat show » de Maité Siwene nous conduit au croisement du monde d'aujourd'hui et de la culture kanak, où s'affrontent les mines de nickel et les champs d'ignames. Ce spectacle comique pose un regard profond sur la complexité des rapports entre tradition et modernité.

JEUX GÉANTS

Six jeux géants seront installés sur la coursive de la salle d'honneur de l'hôtel de ville. Ils sont animés par un prestataire, les agents du CCAS et les adolescents de la Maison de la Famille.

DANSES ET KARAOKÉ

L'après-midi sera animé en musique avec la possibilité de participer à des flash mobs et à un karaoké.

QUIZ ET TIRAGE AU SORT

Un quiz sur les missions du CCAS sera à disposition des invités. Il donnera lieu à un tirage au sort avec de nombreux lots à gagner grâce à la généreuse participation des entreprises suivantes :

Super U, le Bout du monde, le Cinécity, le Gondwana hôtel, Korail supermarché, l'hôtel le Lagon, l'hôtel le Stanley, les boulangeries Saint-honoré.

L'HISTOIRE DU CCAS DE NOUMÉA

La prise en charge de la pauvreté et de l'aide aux personnes ont été institutionnalisées à la fin du 19^{ème} siècle. Du bureau de bienfaisance au CCAS, l'action sociale s'est progressivement organisée pour répondre aux besoins des Nouméens.

Le Bureau de Bienfaisance de Nouméa est créé par arrêté du Gouverneur n°302 du 16 août 1875. Organisé autour d'une commission administrative renouvelée chaque année par le Gouverneur, il vient en aide aux nécessiteux de plus de 60 ans sur demande écrite. Les aides, réévaluées chaque année, sont délivrées, en début de mois, sous forme de bons alimentaires pour de la viande, du pain, du lait et du riz.

Dans les années 1930, la Nouvelle-Calédonie est confrontée à la crise économique d'après-guerre. Le café ne se vend plus, la protection sociale est insuffisante et la politique des grands travaux du Gouverneur Guyon ne parvient pas à résorber le chômage. Ainsi, dès 1937, le Bureau de Bienfaisance élargit son public et ses aides. Elles concernent maintenant tous les citoyens français domiciliés à Nouméa, quels que soient leur âge et invalidité. Les femmes veuves, séparées, divorcées ou abandonnées peuvent en bénéficier. Des bons spéciaux sont également remis pour la rentrée scolaire, la saison fraîche et les fêtes de fin d'année.

Dans le contexte de rééquilibrage économique et social de 1990, le budget du Bureau de Bienfaisance est en hausse. Cette même année, un rapport sur l'équilibre alimentaire est rédigé avec le concours d'une diététicienne du C.H.T. Gaston Bourret. Les préconisations étant retenues, le panier alimentaire se compose maintenant de légumes frais, de fruits et de laitage. Les portions de viande et de féculents sont diminuées.

Suite aux Accords de Matignon, la tutelle administrative et financière des communes est supprimée le 29 décembre 1990. Cette nouvelle organisation administrative permet à la ville de Nouméa de créer son CCAS par délibération du conseil municipal n°91 du 9 octobre 1991.

L'évolution du CCAS

Composé à sa création, en 1991, d'une poignée d'agents chargés de la délivrance des colis alimentaires, le CCAS s'étoffe et élargit rapidement ses missions avec les contrats de Ville signés avec l'Etat. Dans un premier temps, le CCAS est investi auprès des seniors et dans l'accompagnement social au relogement dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre. A partir des années 1995-1999, ses missions sont étendues à la petite enfance, aux personnes en situation de handicap et à la grande exclusion comme le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Au fil des années, le CCAS s'est structuré et professionnalisé pour répondre aux enjeux sociodémographiques de la commune. A ce titre et jusqu'à aujourd'hui, il met en place différentes actions auprès des Nouméens de tout âge. Il intervient dans l'attribution d'aides sociales facultatives, gère le dispositif de jardins familiaux et instruit les obligations alimentaires. Il soutient financièrement les associations qui œuvrent dans ses champs d'intervention et il assure l'accueil des personnes sinistrées par un événement climatique dans les centres d'hébergement mis à disposition par la commune.

LE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Le CCAS est un établissement public de la ville de Nouméa. Il est géré par un conseil d'administration présidé de droit par Madame Sonia LAGARDE, Maire de Nouméa. Il est constitué de sept élus municipaux et de sept représentants d'association œuvrant dans les champs d'intervention du CCAS : la famille, le handicap, les seniors et la lutte contre l'exclusion.

La parité du conseil d'administration est une force pour le CCAS. Elle favorise une meilleure connaissance des besoins des Nouméens et des réponses adaptées. Par ailleurs, elle constitue un véritable levier du développement social par la mise en place d'actions globales s'inscrivant dans la réalité et la diversité de la commune.